https://culture.saintsebastien.fr/ecole-municipale-de-musique/inscriptions-et-tarifs/tarifs-de-lemm/

Tarifs de l’EMM

16 mars 2022

Les tarifs de l’école de musique sont votés chaque année par le Conseil municipal.

À compter du 1er septembre 2026, ils sont fixés au taux d’effort comme suit :

Tarifs 2026-2027

		Taux d’effort	Plafond	Plancher
Tarif 1	**Parcours Pratique collective** Orchestres Atelier jazz Atelier percussions ados-adultes Bigband **Parcours chant** Chant choral enfants Chant choral ados Technique vocale Culture vocale Ensemble vocal	4,60%	122,64 €	12,26 €
Tarif 2	**Parcours études** Pratique collective + cours instrumental ou chant PMAA ou Pratique collective + cours instrumental ou chant PMAA + moduleLe parcours études ouvre droit à une pratique collective supplémentaire gratuite	23%	613,20 €	61,32 €
Tarif 3	**Parcours initiation** Éveil Parcours découverte	7,67%	204,12 €	20,41 €

Module
Formation musicale
Histoire de la musique
Histoire du Jazz
Culture Jazz
Atelier écriture/création/improvisation
Atelier FM-Création scénique
Accompagnement de groupe

La tarification au taux d'effort

La tarification au taux d’effort consiste à appliquer un taux sur le quotient familial tel qu’il est calculé par la CAF. Chaque famille bénéficie ainsi d’un tarif individualisé en fonction de ses revenus.

Le quotient familial est calculé par la CAF en fonction des revenus déclarés par la famille, des allocations perçues, aides au logement comprises, et de la composition de la famille.

Quotient familial = revenus bruts annuels (avant tout abattement fiscal) + prestations / 12 mois / nombre de parts.

Simuler votre tarif

ACCÉDEZ AU SIMULATEUR DE l’ESPACE CITOYENS

Tarifs des locations d'instruments

Un tarif unique pour tous types d’instruments

Proposition	Durée maximale de location
QF < 665 €	4 ans
QF de 666 € à 1176 €	3 ans
QF de 1177 € à 1687 €	2 ans
QF de 1688 € à 2198 €	1 an

Les familles au QF supérieur à 2198 € ne peuvent bénéficier de la location par l’école de musique. La location peut être stoppée à tout moment dans l’année.

Le taux d’effort pour les locations d’instrument est fixé à 16,8 % / 12, soit **1,4 % pour chaque mois commencé de location.**

Modalités de paiement

Hors locations d’instruments, toute année commencée est due pour sa totalité.

Les droits d’inscription sont acquittés auprès de l’Espace Citoyens : ils sont échelonnés en 10 mensualités, et peuvent être prélevés automatiquement.

Toutefois, la possibilité de payer en une seule fois est offerte aux usagers qui le désirent.

Contact

École municipale de musique
130 Boulevard des Pas Enchantés
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 15

Écrire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 15h à 19h
Mercredi : de 10h à 12 et de 14h à 19h
Samedi : de 9h à 12h

Fermé pendant les vacances scolaires

- Contact